



11^{es} Universités d'été des directeurs généraux d'intercommunalité
les 5 et 6 juillet 2018 au Grand Bornand

RÉINVENTER

LE COUPLE COMMUNES-COMMUNAUTÉ :
UN ENJEU D'EFFICACITÉ... ET DE DÉMOCRATIE ?



● Déclarée moribonde à l'issue de la promulgation de la loi NOTRe, l'institution communale pourrait bien renaître de ses cendres. Du moins, tendanciellement et à bas bruit, se dessine actuellement un nouveau paysage de l'action publique locale au sein duquel la ligne de partage des responsabilités entre communautés et communes se redéfinit.

Pourtant, l'affaire semblait entendue. Des baisses de dotations à l'extension des périmètres intercommunaux en passant par des transferts massifs de compétences, la dynamique de réforme territoriale allait finir par « enterrer » la commune ; mieux, l'intercommunalité, inventée initialement pour préserver son intégrité allait en être le fossoyeur en opérant sa transition vers la supracommunalité.

Or, la création des communes nouvelles est en passe d'apporter une réponse pragmatique à la problématique de l'obsolescence du cadre municipal préexistant. Certes, le mouvement est encore balbutiant et concerne globalement des communes de petite taille. Pourtant, ici et là, on observe que la constitution de communes plus grandes et donc plus robustes, recréabilise la « cellule de base de la démocratie locale » dans son aptitude à exercer ses missions de service public et vient, de fait, réinterroger la relation à l'intercommunalité.

En effet, ces configurations autorisent potentiellement la rétrocession des compétences dites de « proximité » aux municipalités tandis que les communautés se recentrent sur leur vocation stratégique initiale en matière d'aménagement et de développement. Dit autrement, aux communes reviendrait la relation à l'habitant et, aux intercommunalités, la relation au territoire et à ses externalités départementales et régionales.

Surtout, au-delà même de ses vertus organisationnelles, cette nouvelle alliance au sein du bloc local permettrait d'expérimenter et de démultiplier de nouvelles formes d'interventions de la population. Dépassant les modes d'expression « contestataires » via le déploiement d'une ingénierie citoyenne étoffée, cette redéfinition du rapport entre gouvernants et gouvernés contribuerait ainsi à ré-enchanter notre démocratie par le bas et à « faire société ».

En somme, faut-il considérer ces nouveaux agencements coopératifs comme un coup d'arrêt pour l'intercommunalité ou plutôt les appréhender comme l'ébauche d'une différenciation des responsabilités au sein du bloc local fondée sur le respect des ADN institutionnels respectifs de la commune et de la communauté ? Cette division du travail assure-t-elle une meilleure efficacité de l'action publique ? Quels sont ses impacts en terme de management des ressources humaines ? N'impose-t-elle pas une remontée de la clause de compétence générale à l'échelle communautaire permettant l'organisation à géométrie variable des services sur le territoire intercommunal ? Enfin, la formulation d'un nouveau pacte au sein du bloc local pourrait sonner le réveil de la démocratie, revivifiée et diversifiée dans les modalités de son exercice et ayant comme principale valeur le *parler-vrai*. ●

matin

● 9H 00 > 9H 15

Ouverture des 11^{es} Universités d'été des DGS d'intercommunalité.

Pascal FORTOUL, Président

Présentation du programme.

Yvonic RAMIS, Secrétaire national

● 9H 15 > 10H 30

La refondation démocratique : un désir citoyen manifeste.

Les résultats des dernières élections nationales ont souligné le désir des Français de refonder le système démocratique.

La citoyenneté ne se résume plus au fait de glisser périodiquement un bulletin dans l'urne ; désormais, les citoyens exigent une démocratie constante, reposant sur des mécanismes de consultation, d'encadrement des élus et d'évaluation des politiques publiques.

Dans ce contexte, comment le pouvoir local peut-il contribuer à la mise en place d'un « œil citoyen », priorisant le registre de l'action plutôt que celui du rejet voire du « démagisme » ?

● Intervenant

Pierre ROSANVALLON, Historien, Professeur au Collège de France, Directeur d'études à l'EHESS.

● 10H 30 > 12H 30

Intercommunalité, supracommunalité ou logique matricielle : quels modèles pour l'organisation du bloc local au XXI^e siècle ?

En 2012, à l'occasion de l'élaboration du Manifeste de l'ADGCF, une enquête menée auprès des directeurs généraux d'intercommunalité révélait qu'une large majorité d'entre eux percevait, au regard de l'intégration continue des compétences communales, le modèle de la commune comme l'horizon indépassable de l'intercommunalité au XXI^e siècle. À l'aune des réorganisations territoriales contemporaines, cette perspective est-elle toujours plausible et souhaitable ? Comment envisager les agencements coopératifs et les dynamiques intégratives de demain entre les institutions municipales et communautaires ?

● **Ateliers prospectifs en collaboration avec le Club Prospective.**

● 12H 30 > 12H 45

Présentation des publications 2017-2018 de l'ADGCF.

David LE BRAS, Délégué général de l'ADGCF

Katia PAULIN, Déléguée générale adjointe de l'ADGCF

● 12H 45 > 14H 15

Déjeuner.

après-midi

● 14H 15 > 17H 30

Réinventer le couple communes-intercommunalités : pour répondre à cet impératif qui est tout autant un enjeu, la question de la place de chacune des parties semble prépondérante.

Par une méthodologie originale et une approche innovante au sein des organisations publiques et privées, les ateliers créatifs avec le CNFPT permettront de s'interroger sur le rôle réel de chaque institution, mais aussi et surtout sur leur place l'une par rapport à l'autre dans le contexte sociétal et économique hyper mouvant que nous connaissons.

Il s'agit, par ce travail en ateliers, d'engager et de nourrir la réflexion sur le travail prospectif que l'ADGCF entend conduire jusqu'à l'été 2019.

● **Ateliers créatifs en partenariat avec le CNFPT.**

● À PARTIR DE 17H 30

Randonnée en montagne.

Dîner au restaurant « Le Télémark » à La Clusaz.

VENDREDI 6 JUILLET 2018

matin

● 9H15 > 9H30

Accueil café.

● 9H30 > 10H30

La commune en Europe : cellule de base de l'administration locale ou lieu de mémoire ?

En attribuant dès 1884 la clause de compétence générale aux communes et leur conférant historiquement une souveraineté territoriale, le législateur français a, en quelque sorte, figé le maillage institutionnel national.

A contrario, bon nombre de pays européens ont procédé à des fusions plus ou moins autoritaires : quelle place occupe aujourd'hui la commune dans leur architecture territoriale et leur imaginaire national ?

● Modérateur et discutant

Giuseppe BETTONI, Professeur de géopolitique, Université de Rome Tor Vergata

● Intervenants

Jean-François HUSSON, Maître en Sciences économiques, sociales et politiques, Universités de Namur et Louvain (Belgique)

Andreas UEBER, Directeur général du district d'Emmendingen (Allemagne)

● 10H30 > 11H30

La commune en France : stop ou encore ?

Farouchement opposée à la création des communes nouvelles lors de leur création par la loi de réforme des collectivités territoriales de 2010, l'Association des Maires de France apparaît désormais comme leur principal porte-drapeau. Mieux : elle ne cesse de proposer des mesures visant à soutenir leur déploiement et cherche même à promouvoir un statut de « commune communauté », qui donnerait la possibilité aux communes nouvelles de se libérer de l'obligation de rattachement à une intercommunalité.

Dans ce contexte, comment l'AMF envisage-t-elle l'évolution du bloc local ? Quelles articulations avec la vision portée par l'AdCF ?

● Intervenants

Philippe LAURENT, Secrétaire national de l'AMF

Jean-Luc RIGAUT, Président de l'AdCF

● 11H30 > 12H00

Conclusion des 11^{es} Universités d'été des directeurs généraux d'intercommunalité.

● À PARTIR DE 12H30

Déjeuner champêtre.

POUR PARTICIPER,
S'INSCRIRE OBLIGATOIREMENT SUR
www.adgcf.fr

- Adhérents ADGCF : **gratuit** (toute annulation 15 jours avant les Universités d'été donnera lieu à une facturation de 250 € TTC).
- Non adhérents / partenaires : **250 € TTC** (forfait 2 jours).

VOUS VENEZ EN AVION :

- Aéroport d'Annecy-Meythet à 35 km
- Aéroport de Lyon - Saint Exupéry à 150 km
- Aéroport International de Genève à 50 km

VOUS VENEZ EN TRAIN :

- Gare SNCF d'Annecy à 30 km : TGV en provenance de la plupart des grandes villes. Réservez vos billets en ligne sur www.sncf.com ou par tél. au 08 92 35 35 35.
- Liaisons quotidiennes par bus : Voyages Crolard 04 50 02 20 58.

VOUS LOGER :

- Centrale de réservation du Grand Bornand 04 50 02 78 09.

ADRESSE :

- Espace Grand Bo, situé au cœur du village-station du Grand Bornand (74).



ASSOCIATION
DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX
DES COMMUNAUTÉS
DE FRANCE

22 rue Joubert 75009 Paris
Tél. 01 55 04 89 00 - Fax 01 55 04 89 01

www.adgcf.fr

EN PARTENARIAT AVEC :



LE GRAND
BORNAND
— STATION DE VILLAGE —

